

MAIRIE D'AURADÉ

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU 22 JUILLET 2021</p>

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 22 juillet 2021 à 21h00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Francis LARROQUE, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames BAYLAC Jacqueline, CASTAING Estelle, COASSIN Alexia, COSTANZO Françoise, LAVAUD Laurence, REY Hélène

Messieurs BALMISSE Jean-Jacques, CASONATO Lilian, CLOS Gérard, LAMAGAT Hugues, LARROQUE Francis, LOUBENS Pierre, SERVAT Jean-Claude.

Absents excusés : ANDRÉONI Marie-Claude et POLIANI Alexandre

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Jean-Jacques BALMISSE est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 10 juin 2021 est approuvé

Monsieur le Maire présente l'ordre du Jour.

Ordre du Jour :

- Délibération pour la prise en charge des obsèques de Robert BOUAS
- Décision Modificative N°1
- Conventionnement de financement : Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
- CCGT : Attribution de compensation
- Lotissement communal : Attribution du marché « Les jardins du Sarailhé »
- Questions diverses

1. Délibération pour la prise en charge des obsèques de Robert BOUAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au décès de Robert BOUAS, en septembre dernier et au vu de sa succession, il est nécessaire que la commune prenne en charge les frais d'obsèques. La facture de l'entreprise DELFINI s'élève à 4 321.20€.
Cette facture sera mandatée au compte 6718 (charges exceptionnelles).

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser le mandatement de la facture des pompes funèbres Delfini pour les obsèques de Monsieur Robert BOUAS d'un montant de 4 321.20€.

Monsieur le Maire ajoute que l'appartement qu'occupait Robert sera libéré à la rentrée.

2. Décision Modificative N°1

Au vu du mandatement de la facture de l'entreprise DELFINI et vu le budget 2021, il est nécessaire d'approvisionner le chapitre 67. Pour cela, l'assemblée doit délibérer pour transférer des crédits d'un compte à un autre :

- Diminution du compte 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 4500.00€
- Augmentation du compte 6718 : charges exceptionnelles : 4500.00€

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative N°1 comme présentée ci-dessus.

3. Convention plan de relance – Continuité pédagogique : Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SERVAT pour présenter ce dossier.

Monsieur SERVAT rappelle que la commune a répondu à l'appel à projet pour un socle numérique pour l'école primaire en mars 2021. Le dossier a été retenu dans les conditions suivantes :

- Volet Equipement : comprenant un TBI, un ordinateur portable, 12 tablettes et un récepteur wifi :
 - * Coût total : 8 523.00€
 - * Subvention versée : 5 966.00€ (soit 70%)
- Volet service et ressources numériques : un logiciel
 - * Coût total : 167.00€
 - * Subvention versée : 83.00€ (soit 49.7%)

Une convention de subvention est ainsi proposée dans les conditions susmentionnées.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Approuve la convention proposée**
- **Autorise le Maire à signer la convention et à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires pour ce dossier.**

4. CCGT : Fixation des Attributions de compensation

Monsieur le Maire indique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.), s'est réunie les 15/06/2021, pour :

- la révision de l'évaluation des charges transférées de la compétence Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale,
- la révision de l'évaluation des charges transférées de la compétence Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD).

Monsieur le Maire lit le rapport de la C.L.E.C.T. joint en annexe, aux membres de l'assemblée délibérante, détaille la méthode d'évaluation et le montant du transfert de charges.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être déterminés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées à la majorité simple, Le Conseil municipal doit se prononcer sur la modification des attributions de compensation pour l'année 2021.

Monsieur le Maire précise que pour Auradé, les AC définitives pour 2021 s'élèvent à – 21 297€ :

Soit AC définitives 2020 = - 19 723€

+ transfert planification 2021 = 2 429€

- SAAD 2021 = 855€

Il rappelle que l'an passé le Conseil Municipal lors d'une délibération en date du 05 novembre 2020 avait refusé de prendre en charge le Service d'Aide à Domicile (SAAD) 2 718€. Pour cette année, le SAAD pour Auradé s'élève à 1863€. Au vu de son recalcul en 2021, Monsieur le Maire propose de valider cette charge.

Monsieur BALMISSE demande si au départ de Fontenilles, leurs attributions de compensation seront redistribuées ? Monsieur le Maire indique que les attributions de compensation de Fontenilles ne seront plus versées à la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine mais au nouvel EPCI dont elle sera membre.

Par contre, il sera nécessaire un jour de procéder à la révision des méthodes de calcul de ces AC sur la Gascogne Toulousaine.

Monsieur BALMISSE demande si le montant des attributions de compensation pour l'année 2021 ont été budgétisés. Monsieur le Maire vérifiera le budget et si nécessaire une décision modificative sera à prendre au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Vu la délibération n°29062021-97 du conseil communautaire en date du 29 juin 2021 adoptant à l'unanimité le rapport de la C.L.E.C.T.

Vu la délibération n°29062021-98 du conseil communautaire en date du 29 juin 2021 fixant à l'unanimité les A.C. telles qu'indiquées ci-dessus,

- **D'APPROUVER le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées,**
- **De FIXER les attributions de compensation telles que décrites ci-dessus, à partir de l'année 2021.**

5. Attribution marché public – Travaux de viabilisation du lotissement « les jardins du Sarailhé »

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché à procédure adaptée a été réalisé du 10 mai au 15 juin 2021 pour les travaux de viabilisation du lotissement communal « Les Jardins du Sarailhé ».

Le présent marché est réparti en 4 lots désignés ci-après

- Lot 1 : Voirie
- Lot 2 : Réseau pluvial et bassins de rétention
- Lot 3 : Réseaux divers
- Lot 4 : Espaces verts

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le mardi 22 juin. Monsieur le Maire présente l'analyse des offres. Cette analyse permet d'attribuer les lots aux entreprises comme suit :

LOT	Candidat	Montant
Lot 1 : Voirie	EXEDRA	164 851.30€
Lot 2 : Réseau pluvial et bassins de rétention	DIEUZAIDE	91 565.00€
Lot 3 : Réseaux divers	DIEUZAIDE	53 496.00€
Lot 4 : Espaces verts	ID VERDE	36 496.00€ 51 012.48€ (avec option)
TOTAL		346 853.13€ 360 924.78€ avec option

Monsieur le Maire précise que les montants attribués sont en deçà des prévisions faites par la Maîtrise d'œuvre (415 000.00€ HT).

Monsieur le Maire soumet l'assemblée au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, et après avoir délibéré à l'unanimité, décide :

Vu l'arrêté du permis d'aménager en date du 09/02/2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'inscription au budget annexe du montant nécessaire au marché

- **Approuve l'attribution des différents lots du marché de travaux de viabilisation du lotissement Les Jardins du Sarailhé comme indiqué ci-dessus,**
- **Autorise Monsieur le Maire, au nom et pour le compte de la commune à signer en tant que besoins, tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.**

Monsieur le Maire signale qu'un lot du lotissement sera en principe destiné à des logements sociaux. Monsieur BALMISSE questionne sur le constructeur de ces logements ? Monsieur le Maire répond qu'en général c'est l'OPH (Office Public de l'Habitat) ou bien Colomiers Habitat. Monsieur SERVAT demande s'il ne faudrait pas fixer le prix des terrains ? Sachant qu'entre l'attribution du lot et la signature chez le notaire, un laps de temps s'écoule. Monsieur le Maire précise que les lots auront des prix différenciés fixés par le Conseil Municipal lors d'une réunion spécifique. Ces prix seront proches du marché ce qui permettra de réaliser des investissements sur la Commune avec les bénéfices de l'opération.

6. Questions diverses

❖ **ECOLE/ALAE** : Monsieur le Maire informe les élus que la communication entre les parents et l'ALAE est difficile. Il précise que ces difficultés ne sont pas que sur Auradé. De nombreux animateurs et Directeurs d'ALAE sont en arrêt maladie sur le territoire de la Gascogne Toulousaine. Les contraintes sanitaires doivent y contribuer.

❖ **City Stade** : Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SERVAT. Monsieur SERVAT indique que suite à la commission City Stade qui a eu lieu le 08 juillet, l'emplacement a été choisi. Il sera implanté au-dessus du terrain de foot. Madame LAVAUD précise que vu la dimension de l'installation, les emplacements possibles étaient limités. Concernant ce futur projet, des devis vont être réalisés en septembre et des demandes de subvention à tous les échelons seront déposées. Monsieur le Maire ajoute qu'une zone d'agrément pourrait être envisagé dans ce secteur.

❖ **Chantiers Jeunes Intercommunaux** : Pour la première fois, cette semaine des chantiers jeunes ont été réalisés sur Auradé. Cette opération fût une réussite (peinture des balustrades de l'école, de la salle des fêtes et de l'épicerie, rénovation de l'aire de jeux et du banc). La commune offrira à ses onze jeunes et leurs accompagnants un repas commandé « Au Chaudron des Saveurs ».

❖ **Camion Master** : Monsieur SERVAT s'occupe de la vente du camion Renault Master.

❖ **Boulodrome** : Monsieur SERVAT souhaite faire intervenir Monsieur GIMBERT afin de faire un point sur les travaux restant et les programmer en septembre. Il demande si les agents techniques peuvent réaliser la porte de l'étage en septembre. Monsieur le Maire leur demandera de commander les fournitures et de réaliser les travaux. Concernant la peinture du bureau, Monsieur le Maire indique que les boulistes doivent la faire, il fera un rappel.

❖ **Salle des Fêtes** : Monsieur LOUBENS demande ou en est le dossier. Monsieur le Maire rappelle que le cabinet GIAVARINI-VILLENEUVE est venu en juin mais qu'il ne pourra donner une ébauche qu'en septembre. D'autres architectes pourraient être contacté.

❖ **Stationnement Rue de la Prade** : Le Conseil municipal souhaite que le piétonnier le long de la rue de la Prade soit libéré des véhicules qui y stationnent.

❖ **Cimetière** : Monsieur BALMISSE prévient qu'un cyprès est mort au cimetière côté départementale. Il sera nécessaire de le faire abattre.

Séance levée à 22h38

Signatures :

M. LARROQUE Francis
Maire

M. BALMISSE Jean-Jacques
Secrétaire de séance